

## Jean-Pierre SUEUR, Maire d'Orléans

**Jean-Pierre SUEUR, vous êtes Maire d'Orléans depuis 1989. Au moment de votre réélection en 1995, vous avez indiqué que le logement social serait l'une de vos priorités. Pourquoi ?**

Il me semble qu'un élu doit d'abord s'efforcer d'obtenir une meilleure qualité de vie pour ses concitoyens. Or, avec l'emploi, le logement est l'une des préoccupations majeures de beaucoup de français. Je le vois bien lors des différentes permanences que je tiens tous les mois dans les différents quartiers d'Orléans.

Les logements sociaux sont occupés par des salariés et par des chômeurs, par des employés, des ouvriers, des cadres moyens. En France, la moitié des salariés gagnent moins de 6 500 francs par mois. Lorsque, dans un ménage, une seule personne travaille, cette famille ne peut habiter que dans un logement social. C'est dire que le logement social est nécessaire, qu'il nous faut accroître, dans le département du Loiret et dans l'agglomération d'Orléans, le parc de logements sociaux. Il faut également loger toutes les personnes qui vivent aujourd'hui dans des conditions de grande précarité. Il y a donc du pain sur la planche.

**Depuis plusieurs années, les dotations de l'Etat pour la construction et la rénovation de logements sociaux ont diminué fortement. Alors que le projet de Plan Local pour l'Habitat prévoit la construction de 500 logements sociaux par an dans l'agglomération, l'Etat n'en financera que 400. Comment faites-vous pour suppléer ces défaillances ?**

Ce n'est pas facile. Durant ces dernières années, la Ville d'Orléans a augmenté sa participation financière à la construction de logements sociaux par l'Office Public d'HLM. Elle s'élève aujourd'hui à plus de cinq millions de francs par an environ.

Malgré tout, vous mentionnez le Plan Local de l'Habitat, je voudrais insister sur le fait que la construction de nouveaux logements doit désormais être soutenue par une conception globale de l'urbanisme qui favorise la mixité de l'habitat. Cela suppose une politique plus harmonieuse de l'habitat et une politique plus équilibrée dans l'attribution des logements sociaux.

Ainsi, à Orléans, nous faisons en sorte que toute nouvelle opération d'aménagement soit soumise à ce que nous appelons « la règle des trois tiers » : nous prévoyons un tiers des appartements ou pavillons pour les logements dits sociaux, un autre tiers pour les logements intermédiaires et le dernier tiers pour les logements en accession à la propriété.

Le programme local de l'Habitat, que le comité syndical du SIVOM de l'agglomération orléanaise doit approuver prochainement, cherche aussi à assurer cette harmonie dans l'ensemble de l'agglomération orléanaise. Cela supposera la participation de toutes les communes.

De même, il est clair qu'il faut mener des actions d'envergure pour rénover en profondeur les quartiers qui doivent l'être. Avec l'Office Public d'HLM de la ville, qui partage à cet égard la même volonté que



la municipalité, nous n'avons pas hésité à recomposer très largement le secteur de la Borde aux Mignons, en détruisant plusieurs barres. En même temps, c'est tout un nouveau « quartier nord est » que nous avons conçu autour de l'avenue des Droits de l'Homme, du Parc de la Fontaine de l'Etuvée, de la rue du Nécotin. Ce nouveau « quartier nord est » est facilement relié au centre ville par l'avenue Jean Zay. A la Source, nous avons créé un nouveau « cœur de ville » de grande qualité, comprenant commerces et bureaux, ce qui n'était pas évident au

départ. Ailleurs, dans l'ensemble de la Croix-Feuillète, par exemple, nous mettons en oeuvre une opération lourde de restauration.

Tout cela est coûteux. C'est pourquoi chacun doit contribuer à l'effort nécessaire. Il est bon que tous les organismes de logement social et toutes les communes d'une même agglomération y participent. De même, il est aujourd'hui indispensable que les Départements et les Régions financent davantage la rénovation des quartiers urbains en difficulté et, plus généralement, le logement social dans les zones urbaines. Quant à l'Etat, on attendrait qu'il soutienne le secteur du logement social, alors que, vous le savez, ses dotations connaissent une diminution sensible en 1996 par rapport à 1995.

**Dans l'aménagement de certains quartiers, situés dans le centre ville (quartier Dessaux, Saint-Marceau), vous avez demandé que des logements sociaux soient construits. Le prix des terrains n'a-t-il pas été dissuasif ?**

Il est vrai que le prix des terrains est élevé en centre ville. Ce coût est encore augmenté par des contraintes architecturales liées à la qualité historique des sites et à l'exiguïté des parcelles qui empêchent la réalisation d'opérations très importantes.

C'est pourquoi, nous nous efforçons d'aider les organismes de logement social pour ces opérations. De plus, le Conseil Municipal a approuvé, l'année dernière, la possibilité de dépasser le coefficient d'occupation des sols de 20 % pour les logements sociaux, ce qui permet de faire baisser le prix du terrain de façon substantielle.

**Vous avez une approche très précise de la politique du logement à Orléans. Cette conception est-elle compatible avec une participation active des habitants ?**

Bien sûr, elle est même complémentaire. Dans certains quartiers, dans le cadre de la politique de la ville, des associations de quartiers ou d'habitants participent à la définition des grandes orientations. Je ne prendrai qu'un seul exemple. Celui de la réhabilitation des immeubles du quartier Bénoni Gautier que nous avons menée en étroite collaboration avec les habitants. Ce sont eux qui ont approuvé, lors d'un vote en décembre 1993, le lancement des travaux. Par ailleurs, certains d'entre eux ont été employés par les entreprises du bâtiment qui intervenaient pour la réhabilitation du quartier. Tout cela va dans le bon sens.